

# **Enfance & Familles d'Adoption**

reconnue d'utilité publique par le décret du 5 novembre 1984 www.adoptionefa.org

2025

Tél.: 06 66 90 12 93

### Association départementale de l'Hérault contact@efa34.fr

nfance & <b>Hérault</b> http://www.efa34.fr contact@ef				Tél. : 06 66 90 12 93		
	Nouve	elle adhé	<b>sion</b> ou	Ren	ouvellen	nent
		ADH	ÉRENT(E)	CONJO	INT(E)	
Nom Le nom de l'adhérent est celui qui figure sur le reçu fiscal pour les dons						
Prénom						
Date de naissance						
Adresse						
Profession						
Téléphone domicile						
Téléphone portable						
E-Mail						
Situation matrimoniale	☐ Concubins ☐ Pacsés ☐ Mariés ☐ Divorcé(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve)					
Vous adhérez en tant que       ☐ Famille adoptive       ☐ Adopté majeur       ☐ Famille élargie       ☐ Autre						
ENFANT	Sexe	Date de	Préciser si possible dans que Enfant biologique, Pupille, AFA, OAA (lequel) ou		Année d'arrivée	Type d'adoption simple, plénière
Prénom			démarche individuelle	de Haissance	u arrivee	kafala
		//			•••••	••••••
	••••••	//				•••••
	••••••	//		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••	•••••
I En cochant cette case, je n'ac os enfants, figurons soient utili					on et sur les	quelles nous, ou
dhésion choisie :						
Cotisation 2025 statutaire**				40 euros		
Abonnement à la revue Accueil (4 numéros)*				20 euros		
☐ Don à EFA34**				euros  Total : euros		
				Total:	euro	OS
etourner ce bulletin com mmanuelle VIGNERON -		_		-A34 » au trésorier d'	EFA34 :	
ate : le/			Signature :			

<sup>\*</sup>En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel d'abonnement de 20 euros à la revue trimestrielle Accueil (- 60% par rapport au prix public accessible sur le site www.adoptionefa.org)

<sup>\*\*</sup> En accord avec la règlementation fiscale « Réductions d'impôt accordées au titre des dons faits par les particuliers - Dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt », uniquement les dons (pas la cotisation) ouvrent droit à une réduction fiscale de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera délivré.

\*\*\* Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé pour gérer les adhésions et les activités de notre association. Elles sont conservées pendant

<sup>10</sup> ans après notre demier contact sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire, ou si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant dans les conditions décrites ci-après. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'association s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.), hormis à la fédération EFA, au routeur pour les éléments nécessaires à l'envoi de la revue Accueil et à l'UDAF. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le président de l'association.

### Votre adhésion est importante pour la représentativité et la légitimité de notre mouvement.

Une fédération forte de plus de 6 000 familles est entendue au sein des instances traitant de l'adoption. Votre voix s'ajoute à toutes les autres afin de témoigner du vécu des familles adoptives et des adoptés et défendre au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à avoir une famille.



### Que m'apporte l'adhésion à EFA?

En adhérant à Enfance & Familles d'Adoption de l'Hérault, vous rejoignez les 150 familles adoptives du département qui participent à la vie de notre mouvement et, bien au-delà, vous entrez dans le cercle des 6 000 familles et adoptés majeurs répartis en France au sein des 92 associations départementales affiliées à la fédération Enfance & Familles d'Adoption.

#### Vous recevez régulièrement

- les invitations à nos rencontres (points rencontre, groupe de parole, ateliers de préparation à la parentalité adoptive, évènements, conférences et débats) que nous organisons périodiquement
- la newsletter bimestrielle de la fédération ;
- en vous abonnant, la revue trimestrielle Accueil publiée par la fédération EFA, seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption. Chaque numéro comporte un dossier thématique, vos témoignages, des rubriques (Santé, juridique, adoption internationale...). En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (remise de 60 % par rapport au prix public).

#### Vous avez accès

- à la ligne départementale d'écoute destinée aux familles : 06 66 90 12 93
- à la ligne nationale d'écoute destinée aux familles : 01 40 05 57 79 Informations sur : www.adoptionefa.org;
- à une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à notre service ERF;
- aux groupes d'échanges, groupes de parole, ateliers, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger (parents ayant adopté des enfants « grands » ou via tel OAA ou dans tel pays, parents célibataires, parents ayant déjà des enfants, etc.);
- et vous bénéficiez de l'écoute, de l'expérience de nombreuses familles aux parcours multiples et variés.

#### Via l'accès Internet, nous avons développé pour vous

- un site d'information privilégié: www.efa34.fr
- une adresse contact : contact@efa34.fr

Notre association départementale étant membre de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Hérault, vous êtes membre également de cette institution et à ce titre bénéficiez de leur représentation et des services aux familles.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur www.efa34.fr ou sur demande à contact@efa34.fr



## À quoi sert ma cotisation annuelle?

Notre association reverse 22 euros à la fédération EFA ainsi qu'une cotisation à l'UDAF.

La fédération EFA est devenue en 71 ans l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (ministère des Solidarités et de la Santé, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de la Justice), des élus et des différents organismes agissant en matière d'adoption (Mission de l'adoption internationale, AFA...). Elle participe à l'évolution de la législation et des idées dans la société en intervenant dans les médias et auprès des élus politiques. Elle est membre du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles, du Conseil National de la Protection de l'Enfance et du Comité de suivi de l'Agence Française de l'Adoption. Elle mène des actions en justice pour défendre les intérêts des enfants et des familles adoptives, des missions dans les pays d'origine. Elle vous informe et vous accompagne grâce à ses publications, une newsletter bimestrielle et à son site (www.adoptionefa.org).

Le solde restant à notre association départementale est consacré aux moyens nécessaires à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles... Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, Commission d'agrément) et administrations locales.

EFA de l'Hérault – 160 rue des Frères Lumière – CS29000 – 34060 MONTPELLIER Cedex 2 (Pour la trésorerie : EFA34 – Chez Emmanuelle VIGNERON – 19 rue des veneurs – 34990 JUVIGNAC)